



LA DURANCE



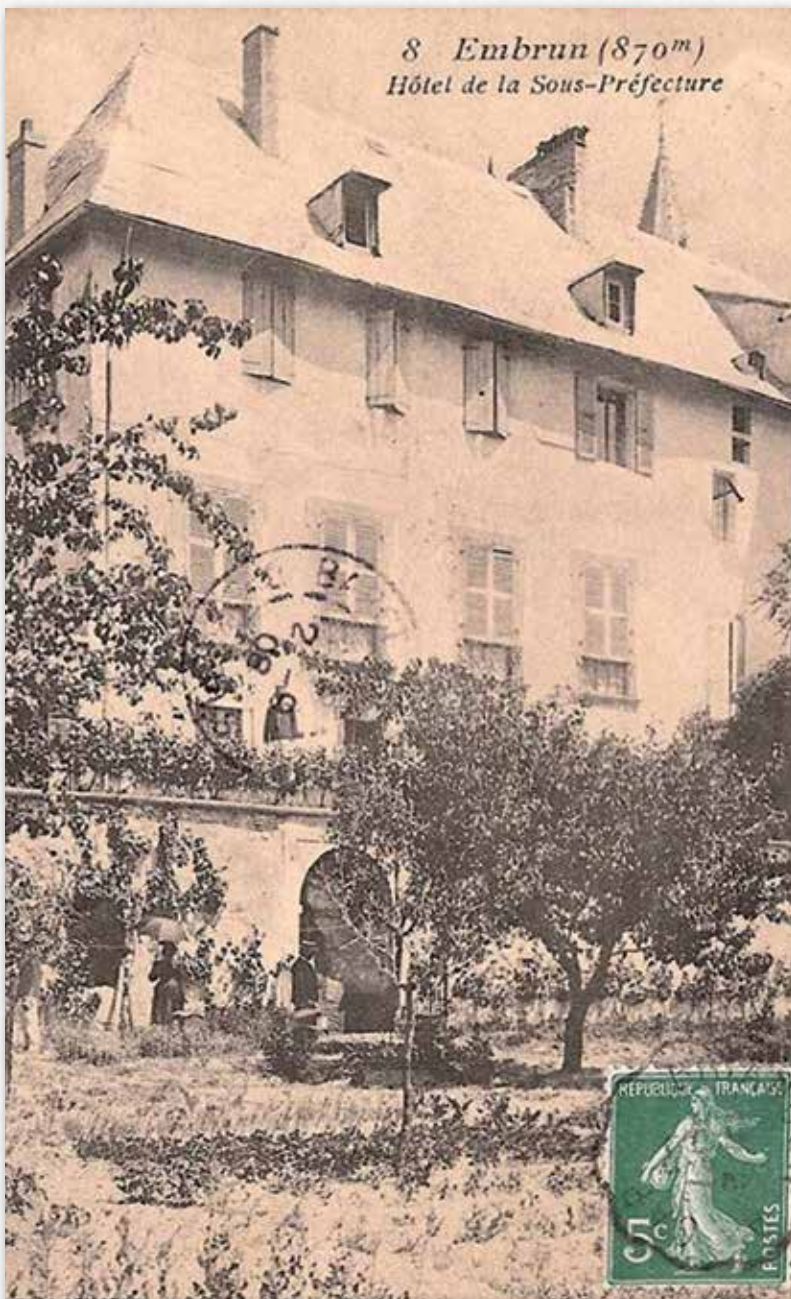
Récits et usages de l'Embrunais d'autrefois

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ET D'ETUDES DU PATRIMOINE DE L'EMBRUNAIS
Trimestriel • 5,00 €

Printemps 2026 • N°135

Il y a cent ans, la sous-préfecture était fermée !

Les passants qui empruntent la rue du Gouvernement, qui descend vers l'hôpital depuis la place Auguste Thouard, ne savent pas qu'en longeant la façade nord de la grande bâtisse d'apparence neutre, ils côtoient l'ancienne sous-préfecture établie en bordure du Roc.



Hôtel de la sous-préfecture. Une façade déjà vieillotte, un jardin plutôt séduisant avec des arbres fruitiers. C'était non pas « le sous-préfet au champ », mais en son jardin ! (Photo d'archives).

Le dernier représentant de l'État en poste à Embrun s'appelait Magnien. De novembre 1870 à septembre 1926, pas moins de 45 sous-préfets se sont succédé. Demeurant en place quelques mois seulement. Quatre préfets en quatre mois en 1914 ! L'ancienne métropole romaine ne paraissait pas séduire les hauts fonctionnaires.

La suppression de la sous-préfecture a entraîné celle de plusieurs autres services, dont le tribunal. La cité si chère à notre cœur entrait dans une spirale de désaffection prononcée. De nos jours, nous sommes tout aussi prompts que nos prédécesseurs à « rouspéter » face à la perte de services publics. Vous lirez avec un vif intérêt les articles de La Durance il y a un siècle.

Quand fut créée la sous-préfecture en 1800, la ville comptait 3 125 habitants ; au moment de tourner la clef dans la serrure, la population était en baisse avec 2 802 âmes en 1926. Il y eût une tentative de rétablissement de la sous-préfecture en 1944, quand le maire d'Embrun en reçut confirmation par le ministre de l'Intérieur du gouvernement de Vichy. Quelques mois après cette annonce, les Alliés prenaient pied sur le sol français en compagnie des soldats de France. La période qui s'ouvrait n'était plus favorable à une sous-préfecture de modeste ampleur.

Maurice FORTOUL



*Torrent de Sainte-Marthe : chenal aménagé dans le glissement de terrain qui s'est produit en 1932, et digue en bois.
(Photo RTM 05).*

Sommaire

Editorial	1
Photo du torrent de Sainte-Marthe	2
De la Nice des Alpes à Nice Côte d'Azur	3
1926 : la sous-préfecture est supprimée !	4-5-6-7
Le Monument aux Morts subit l'outrage du temps	8-9
Us et coutumes de l'Embrunais	10
De la démolition de l'église des Cordeliers au tout-à-l'égout... ..	11
La Préhistoire et la Protohistoire : les premiers habitants de la vallée	12-13-14
Commerce « ambulant » et métiers anciens	15
Les réclames	16

De la Nice des Alpes à Nice Côte d'Azur

À l'exposition de Nice

Le trésor de la Cathédrale d'Embrun est actuellement exposé à Nice, au Musée Masséna. Avec des retables d'un exceptionnel intérêt artistique, réunis à l'exposition, les amateurs apprécient également de magnifiques ornements sacerdotaux et des objets d'orfèvrerie d'église rares et anciens.

La cathédrale d'Embrun participe à l'exposition par l'envoi de la précieuse dalmatique de Rostaing d'Ancezune datant de la fin du XV^e siècle, de chasubles, dentelles remarquables. Depuis l'an 466, l'évêché de Cimiez, puis celui de Nice furent pendant plusieurs siècles suffragants de l'Archevêché d'Embrun et l'exposition de ces précieux objets rappelle un lien plus que millénaire entre Nice et la Métropole Chrétienne des Alpes.

(Rappelons que *Cemelenum* – Cimiez – a perdu son statut de préfecture romaine au IV^e siècle au profit d'*Eburodunum* – Embrun). ■

La Durance du 6 mars 1936.

Courrier des lecteurs

Le courrier des lecteurs se veut un espace d'échanges entre le lecteur et la rédaction.

Si vous avez une question, un commentaire, une suggestion, un souvenir, des photos, écrivez-nous :

**Association de Sauvegarde
du Patrimoine de l'Embrunais**

Rubrique « La Durance »

**56, route de Chadenas B 01
05200 EMBRUN**

embrun.sauv.patrimoine@gmail.com

www.patrimoine-embrunais.fr

La rédaction se réserve le droit de publier ou non les lettres qui lui sont adressées.

La Durance est éditée par l'Association de Sauvegarde et d'Etudes du Patrimoine de l'Embrunais

Dépôt légal : 92017

Directeur de la publication : Maurice Fortoul

Rédacteur en chef : Maurice Fortoul

Comité de rédaction : Antoine Arnoux, Maurice Fortoul, Christian Guéneau, Jean-Marie Michel

Préparation, rédaction et relecture des textes :
membres du comité de rédaction

Adjoint à la relecture : Jean-Marie Michel

Maquette et mise en page : Omnis (06 60 23 98 08)

Imprimerie : Recto Verso (04 92 43 00 89)

Aucun article, aucune illustration ne peuvent être reproduits ou traduits, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation de l'ASEPE et de l'auteur.

La Durance ne prend pas la responsabilité des opinions exprimées dans les écrits dont elle autorise la publication dans le bulletin.

NB : Certaines illustrations d'époque peuvent sembler de moindre qualité mais restent de précieux témoins du temps passé, que la rédaction souhaite conserver en mémoire.



À chaque parution du journal La Durance, la radio **ram05** vous propose un entretien exclusif avec un historien autour du patrimoine embrunais.

Sur les ondes : Embrun 100.2 - Gap 93.7 - Guillestre 93.3
Sur www.ram05.fr et l'application mobile ram05



1926 : la sous-préfecture est supprimée !



L'ancienne sous-préfecture abrite de nos jours des logements (Photo M.F.)

À la suite de la Révolution de 1789, notre cité va connaître une longue période de désenchantement. L'archevêché est supprimé, remplacé par un évêché pour un temps très bref. En juillet 1790, l'Assemblée nationale décide de fixer l'évêché à Embrun. Le chef-lieu du département échoit à Gap.

Embrun conservait son chapitre, son nombreux personnel ecclésiastique, son séminaire. Embrun était sauvé ! Pas pour longtemps, car le 24 août, le roi signait la Constitution civile du clergé votée par l'Assemblée nationale. L'Église passait sous la dépendance des pouvoirs publics. L'évêque d'Embrun – qui fut le dernier archevêque, Mgr de Leyssin, refusa de se conformer à la constitution si elle n'était approuvée par le pape. Ce qui n'advint pas. Le 8 mars 1791, un nouvel évêque « constitutionnel » était élu par l'assemblée électorale des Hautes-Alpes. À la fin de juillet, Mgr de Leyssin s'enfuyait, le dernier « Prince d'Embrun » franchissait la frontière entre Queyras et Piémont, non sans avoir auparavant excommunié Cazeneuve, l'évêque constitutionnel.

Le Concordat de 1801 supprimait les deux diocèses d'Embrun et de Gap. En 1822, le diocèse de Gap est rétabli dans les limites actuelles du département des Hautes-Alpes.

La loi du 10 septembre 1926 réorganisa l'administration des départements

À cette occasion, 106 sous-préfectures furent supprimées, et 3 autres furent déplacées. Au total, le nombre d'arrondissements passa donc de 386 à 280, 109 villes perdirent leur statut de sous-préfecture tandis que 3 autres le devinrent.

Cette mesure fut prise sous prétexte d'économie, mais en fait elle permit un redécoupage électoral.

La sous-préfecture d'Embrun fut créée le 17 février 1800 (14 prairial an VIII). Son premier sous-préfet Pierre-Alexandre-Antoine Nicolas de Meissas, était originaire de Serres.

Lors de la suppression, les cantons (Chorges, Embrun, Savines et Orcières) reviennent à l'arrondissement de Gap et à celui de Briançon pour le canton de Guillestre.

Le dernier sous-préfet s'appelait G. Magnien. ■



Déjà, le 24 janvier 1925, *La Durance* évoquait « les suppressions de fonctionnaires et la vie provinciale » sous la plume d'Antoine Borrel :

Depuis quelques années, divers projets menacent, on le sait, l'existence de plusieurs catégories de fonctionnaires. Il faut réaliser des économies ; il faut simplifier l'administration. On supprimera donc les sous-préfets, les tribunaux d'arrondissement, les receveurs particuliers des finances, les agents – voyers d'arrondissement, etc.

On raisonne ainsi : en supprimant la fonction, nous supprimons l'organe et démontrons ainsi pratiquement son inutilité. Nous économisons, nous simplifions en faisant disparaître un échelon de la hiérarchie administrative : tout le monde sera content et nous aurons bien mérité de la République...

« Tout le monde sera content » ? Pas précisément. Et je ne parle pas des fonctionnaires menacés ; ils savent bien qu'on leur trouvera des compensations. Je parle des petites villes provinciales, de celles à qui la loi conféra ce titre de « chefs-lieux d'arrondissement » qu'elles ont conservé depuis cent vingt ans et qu'on parle de leur enlever, sinon expressément, du moins implicitement en supprimant leurs modestes prérogatives. Elles ne sont pas contentes ces petites villes ; et comme je les comprends, et comme je veux les défendre !!

[...]

Je connais le raisonnement et je peux vous le citer à l'avance. On nous enlève notre tribunal, notre sous-préfet. Le gouvernement nous méprise. Nous ne sommes que de pauvres paysans, bons tout au plus à payer l'impôt. Personne ne nous défend.



La garnison va-t-elle subir le sort de la sous-préfecture ?

L'avenir d'Embrun...

Au moment précis où nous espérons tous voir Embrun prendre un essor nouveau, nous avons à lutter contre des agissements occultes que nous allons démasquer et qui tendent à ruiner notre ville.

Après l'inspection primaire, l'entrepôt des tabacs, le bureau des Ponts et Chaussées, le tribunal, la sous-préfecture, la garnison, etc., sont menacés – sous prétexte d'économies.

Quoi qu'il en soit, inlassablement Maurice de Rothschild vient parer à ce travail de sape sournois et haineux.

Témoin la lettre du Ministre des Travaux Publics que nous publions :

Ministère DES TRAVAUX PUBLICS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Paris, 3 Novembre 1925.

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'intérêt qui vous paraît s'attacher au maintien à Embrun, d'un arrondissement du service ordinaire des Ponts et Chaussées du département des Htes-Alpes.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, pour répondre à la volonté nettement exprimée par le gouvernement et les commissions parlementaires de voir réaliser le maximum d'économies dans le fonctionnement des services publics, mon administration a invité précédemment le Préfet des Htes-Alpes à étudier, d'accord avec l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées de son département, la réorganisation sur de nouvelles bases du service ordinaire des Ponts et Chaussées et à m'adresser des propositions en ce sens.

Ces propositions ne sont pas encore parvenues à mon administration.

Mais vous pouvez être assuré que la question dont il s'agit fera de ma part, le moment venu, l'objet de l'examen le plus attentif et que l'organisation actuelle des services de voirie fusionnés du département des Htes-Alpes, ne sera modifiée qu'en tenant compte des divers intérêts en présence, aussi bien que des circonstances locales.

Agréez, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Travaux Publics, De Montzie.

Cela est comique si ce n'était douloureux pour les Embrunais, d'entendre parler d'économies. Au profit de qui ? de Gap sans doute, puisque si on supprime la fonction on ne supprime pas le fonctionnaire.

La Durance du 14 novembre 1925





Pendant les travaux de l'archevêché (aile sud), apparaissait au fronton de la salle du Tribunal cette mention :
Chambre du Conseil Salle d'audience (Photo M.F.)

Les tribunaux d'Embrun et de Briançon doivent être supprimés

Alea jacta est. « Le sort en est jeté », Embrun et Briançon n'auront plus de tribunaux et cela par économie...

Mais pourquoi les magistrats de ces tribunaux sont-ils envoyés à Gap où ils percevront les mêmes émoluments et en plus de cela, une indemnité de résidence, qu'ils n'avaient pas à Embrun et à Briançon.

Si le gouvernement appelle cela faire des économies, il s'y prend d'une drôle de façon.

Les justiciables des arrondissements d'Embrun et de Briançon ne feront pas des économies pour aller à Gap. (...)

Nous espérons que les populations de l'Embrunais et du Briançonnais, en même temps que nos sénateurs, députés, conseillers généraux et d'arrondissements, maires, conseillers municipaux, etc., protesteront de toute leur force contre cette injustice flagrante, qui est faite à des populations déjà si déshéritées.

Le dernier recensement a constaté une grande dépopulation. Si l'on continue à nous traiter de la sorte, il ne restera plus d'habitants dans l'Embrunais et le Briançonnais. Que l'on raye de la carte de France ces deux arrondissements des Hautes-Alpes ?

La Durance du 11 septembre 1926

Et ça continue !...

Embrun, la semaine dernière, se voyait supprimer son Tribunal ! Embrun, cette semaine, a eu sa Sous-Préfecture rayée, d'un trait de plume ! Et comme deux ne vont pas sans trois, Embrun, d'ici quelque temps, n'aura plus de garnison !

Commerçants ! Agriculteurs ! On vous enlève tous vos moyens d'existence !... Tandis que chaque jour, pleuvent de nouvelles feuilles d'impôts ! Comment faire ! Notre glorieux passé n'est plus qu'éphémère ! Qu'attendent les corps élus de l'arrondissement d'Embrun pour protester contre cette anomalie — en donnant leur démission — comme l'ont fait les villes des départements, où les tribunaux et sous-préfectures ont été supprimés.

EMBRUNIT.

n.d.l.r. — Dans un prochain numéro nous publierons la statistique des chefs de service et employés des diverses administrations — civiles et militaires — qui ont été supprimées à Embrun depuis 1876 — soit dans l'intervalle de 50 ans. Si nous remontions à l'époque où Embrun avait

ses archevêques et le pèlerinage de Notre-Dame-d'Embrun, la décadence serait bien plus énorme, comme diminution de la population et comme situation commerciale.

La Durance du 18 septembre 1926

Dernières élections de l'arrondissement d'Embrun : législatives du 3 octobre 1926.

Inscrits : 26 238. Maurice de Rothschild élu.

Conseil d'Arrondissement d'Embrun

Lundi 11 octobre, à 15 h. 30, le Conseil d'Arrondissement d'Embrun s'est réuni pour la dernière fois à la Sous-Préfecture, pour la deuxième partie de sa session annuelle.

La Durance du 16 octobre 1926

La Commission départementale du 22 janvier 1927 annonce la répartition du mobilier de la sous-préfecture d'Embrun.

La Réforme Administrative

Vu le décret du 10 septembre 1926, opérant la réforme administrative en vertu de laquelle 106 sous-préfectures ont été supprimées, dont celle d'Embrun.

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 28 octobre dernier, faisant connaître que dans les arrondissements supprimés le dépôt d'imprimeur qui s'effectuait à la Sous-Préfecture doit désormais se faire à la Mairie, et prescrivant, en conséquence, de désigner, dans cette commune, en qualité de délégué de la Régie départementale, un agent commissionné chargé de recevoir le dépôt et de le transmettre à la Préfecture ou Sous-Préfecture à laquelle elle est rattachée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 1926, portant nomination de M. Serres, secrétaire de la dite Sous-Préfecture d'Embrun, en qualité de délégué de l'Agent départemental de la Régie du Dépôt Légal et désignation de la Sous-Préfecture comme siège du bureau de la dite régie pour l'arrondissement d'Embrun.

ARRÊTE :

Article Premier. — M. Barbier, secrétaire de la Mairie d'Embrun, est nommé délégué de l'Agent départemental de la Régie du Dépôt légal en remplacement de M. Serres.

Art. 2. — Est abrogé l'arrêté préfectoral du 15 Janvier 1926, en ce qui concerne la Sous-Préfecture d'Embrun.

Art. 3. — M. le Secrétaire Général, délégué, et M. le Maire d'Embrun, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera notifiée à chacun des intéressés.

Gap, le 15 Novembre 1926.

Le Préfet, Signé : L. BERTHET.

La Durance du 27 novembre 1926



Les économies du gouvernement

Dans les hypothèques. – Un décret pris le 1^{er} octobre supprime 92 conservations des hypothèques, dont celles de Briançon et d'Embrun, qui sont rattachées à Gap.

Dans l'enseignement. – D'importantes suppressions sont également faites par le ministre de l'Instruction Publique dans l'enseignement : Quarante-cinq emplois d'inspecteur primaire sont supprimés, dont un dans les Hautes-Alpes. Comme il fallait s'y attendre c'est le poste d'inspecteur primaire de l'arrondissement d'Embrun qui vient d'être amputé. M. Delfolie, inspecteur primaire, sera chargé de l'inspection des arrondissements d'Embrun et de Briançon, avec résidence à Embrun, au lieu de Briançon, mais cette mutation n'est que provisoire !

La Durance du 23 octobre 1926

La sous-préfecture rétablie ?

Des Maires des Hautes-Alpes ont été reçus à Vichy par le Maréchal, Chef de l'État

Samedi 8 janvier, les maires des Hautes-Alpes qui s'étaient rendus à Vichy ont été reçus par le Maréchal, dans les salons de l'Hôtel du Parc. La délégation comprenait : MM. Fabre, maire de Gap ; Fourrat, maire d'Embrun ; Alliey, de Monétier-les-Bains ; Roux, de Névalche ; Merle, de Montgenèvre ; Aubin, de St-Etienne-le-Laus ; Meyer, de La Fare-en-Champsaur ; De Ségovia, d'Orpierre ; Serres, du Dévoluy.

Le Chef de l'État s'arrêta devant chaque maire, que présentait M. Tuillon, préfet délégué de Marseille, et leur serrant la main, il leur exprima en quelques mots tout le plaisir qu'il avait à accueillir les représentants des vaillantes et laborieuses populations des Alpes.

La sous-préfecture d'Embrun sera sous peu rétablie

À cette réception, la Ville d'Embrun était représentée par son maire, M. Emile Fourrat, qui apporta avec

chaleur l'expression de la respectueuse affection des habitants de la vieille Cité des Archevêques des Alpes et de Provence à l'égard du Maréchal. Faisant part au Chef de l'État, de l'ardent désir qu'il avait de voir sa chère ville d'Embrun reprendre son rang de Sous-Préfecture, M. Fourrat eut la satisfaction d'apprendre que son vœu serait bientôt exaucé, grâce au bienveillant et précieux concours de l'ancien préfet régional de Marseille, M. Lemoine, Ministre de l'Intérieur.

Depuis la suppression de sa Sous-Préfecture et de son Tribunal, en 1926, Embrun était devenue une quelconque localité. Les administrés des communes de l'ancien arrondissement d'Embrun devaient faire de longs et coûteux déplacements pour se rendre au Chef-lieu du département.

Le rétablissement de la Sous-Préfecture d'Embrun sera donc accueilli avec une réelle satisfaction par les populations de l'Embrunais et apportera à l'ancienne Capitale des Alpes Cottiennes une activité régulière et une prospérité digne de son passé.

La Durance du 15 janvier 1944

Nous savons que ce rétablissement n'interviendra pas. ■



Le « nouvel Archevêché » en novembre 2021 (Photo M.F.)



Le Monument aux Morts subit l'outrage du temps



Le monument en février 2026 (Photos M.F.)

Des fissures apparaissent aujourd'hui de plus en plus nettement sur la colonne revêtue de marbre (N°4). Elles sont présentes depuis plusieurs années comme en atteste la photographie de 2012 (N°3).

En 2000, il n'y en avait pas comme le montre la photographie N°2. La municipalité ne manquera pas de prendre les dispositions nécessaires pour enrayer le phénomène et réparer les dommages.

C'est l'occasion ici de rappeler que le monument a été inauguré le 26 novembre 1922 et qu'il avait fait l'objet d'une souscription, à l'instar de l'ensemble des communes françaises. À Embrun, la population avait répondu de belle manière.

Souscription au Monument des enfants d'Embrun morts pour la France, et à propos de son entretien

Dans sa séance du 19 mai courant, le Conseil municipal a été appelé à statuer sur les résultats de la souscription ouverte pour l'érection du Monument aux Morts de la grande guerre, inauguré le 26 novembre 1922.

En raison de la crise municipale cette question n'avait pas encore été portée à l'ordre du jour du Conseil. Le Comité de souscription s'est réuni une dernière fois le samedi 16 décembre dernier pour arrêter ses comptes et fixer le montant des sommes recueillies par ses soins, afin d'en verser le montant dans la caisse de la ville, chargée du paiement du Monument. Après examen et approbation des comptes de son trésorier, le Comité a fixé ce montant, en capital et intérêts, à la somme de 19.264 fr. 05. Puis son but étant atteint, il a prononcé sa dissolution.

À la suite du rapport de M. le Maire, l'assemblée municipale a pris la délibération suivante :



le Conseil Municipal accepte avec reconnaissance, au nom de la ville, des mains du Comité le montant des souscriptions recueillies par ses soins.

Adresse à tous ses membres, ses sentiments de vive gratitude pour leur dévouement et leur empressement à remplir si parfaitement la mission patriotique qu'ils ont bien voulu accepter.

Et autorise le versement dans la Caisse municipale, au compte de l'exercice 1922, de la somme de 19.264 fr. 05, recueillie par le Comité.

Le Comité n'existant plus, désormais toute nouvelle collecte ou souscription se rapportant au Monument ou à son entretien, pourra être versée dans la caisse de la ville.



Le monument en 2000.

Entretien

du Monument aux Enfants d'Embrun

Nous recevons à ce sujet, d'un souscripteur, la communication suivante. Nous l'insérons volontiers, en invitant l'administration municipale à examiner les desiderata qu'elle contient :

« Tel qu'il est présentement, le monument édifié aux enfants d'Embrun morts pour la France, offre aux passants un aspect critiquable qui appelle quelques modifications devant produire un meilleur effet d'ensemble. Il serait nécessaire :

- 1° D'enlever les verdure fanées, les branchages aujourd'hui desséchés, ayant servi au décor du monument lors de son inauguration ;
- 2° De planter deux ou trois jeunes arbres, qui l'ombrageront un jour ;
- 3° De redresser les obus de 280 m/m qui ont perdu leur aplomb ; quoique vides ces obus sont encore dangereux par leur poids de 170 kilos ;
- 4° De déplacer les deux mortiers de 58, posés simplement par terre de chaque côté du monument. Installés sur l'une des marches du socle et soutenus extérieurement par un petit cube de maçonnerie, ils seraient mieux en vue et donneraient plus de relief au monument, dont les lignes sont assez sobres ;
- 5° De semer une petite pelouse, fleurie si possible, entre les obus et les marches.

Quelques personnes ont proposé encore de protéger le tout par une grille simple, mais solide. On peut leur objecter que ce monument par son caractère sacré, se protège lui-même ; nul ne saurait s'en approcher qu'avec respect et recueillement. Néanmoins un acte de vandalisme est toujours à craindre ; une grille peut, suivant le cas, y mettre obstacle, c'est une question que la Ville résoudra. ■

Un Souscripteur.



Le monument en 2012.



Le monument en février 2026.



Us et coutumes dans l'Embrunais

« *Us et coutumes dans l'Embrunais* » est une nouvelle rubrique de « *La Durance* » que nous vous proposons de retrouver régulièrement dans votre bulletin trimestriel. Fondée sur les écrits d'auteurs reconnus pour leur fiabilité, comme ceux du Préfet Ladoucette, d'Arnold Van Genep ou d'Henri Thivot, voire d'autres témoins de leurs temps, cette rubrique s'efforce de retrouver et de diffuser des pratiques et des valeurs que le temps a bien souvent effacées.

Mardi gras et Carnaval

La cité embrunaise a longtemps été sous l'influence de ses prince-archevêques et, de ce fait, la religion catholique rythmait le cycle annuel de la vie quotidienne. « Faire Carême » était une période de restriction et de privation rigoureuses, pour une population rurale aux capacités déjà limitées et on profitait de cette période pour « faire la fête ».

Mardi gras : si à Monétier-les-Bains les réjouissances commençaient dès le premier jour des rois (6 janvier), il n'en était pas de même dans l'Embrunais. C'est pendant les 15 jours qui précèdent le Carême, et principalement entre le dimanche-gras et mardi-gras, que les jeunes se regroupaient en bandes et faisaient le tour de leur village. D'une manière générale et dans toutes les Hautes-Alpes, les faits marquant de cette journée étaient le port de masques¹, de déguisements et la promenade d'un mannequin par la jeunesse à travers le village. Celui-ci était appelé « Caramantran »² ou Carmantran ou encore « Cramantran ». Plusieurs écrits mentionnent que ce nom viendrait de la contraction de « Carême entrant ».

Ainsi les jeunes, hommes ou femmes, se masquaient, (souvent avec des masques d'animaux) se déguisaient, se travestissaient, portaient des vêtements colorés et ainsi vêtus, frappaient aux portes des maisons. Pour ne pas être reconnus, ils et elles se tassaient, saluaient en serrant les mains, s'exprimaient par signes, amusaient les habitants en effectuant des pantomimes ou en singeant des métiers avec tout un attirail tel que celui du « recouseur » de parapluies, de toupines ou de casseroles. Ils en profitaient pour faire des farces aux vieux célibataires et taquiner les vieilles filles.

Le « cheval frusc »³ : le tour du village pouvait aussi être effectué à dos « d'équidés ». Il s'agissait le plus souvent d'un mannequin fait d'un bâton surmonté d'une représentation de tête de cheval et garni de tissus colorés que pouvaient enfourcher les enfants. Ils pouvaient alors accompagner les bandes de jeunes lors de leur tournée des maisons. Dans quelques lieux, il s'agissait de vrais chevaux « tout enguirlandés », montés par un cavalier bien habillé et suivi par des ânes montés par des jeunes filles ou garçons. Au lieu de faire le tour du village ou du hameau à pied, les jeunes le faisaient ainsi à cheval.

Un ou deux membres du groupe étaient pourvus d'un panier et avant de repartir, la maîtresse de maison devait y déposer



Les pique-niques du Mardi gras à Embrun
(D'après un dessin d'Émile Guigues).

quelques œufs ou des saucisses sous peine de moqueries et autres railleries l'année durant. Cette quête d'œufs est systématiquement pratiquée dans tous les villages. Les jeunes passent ainsi de maison en maison et le soir venu, se retrouvent pour confectionner des bugnes, puis partager un bon repas.

Le déroulement de cette festivité dans l'Embrunais présentait quelques particularités. Ainsi à Crévoux, le mannequin était fait de vêtements bourrés de paille et était promené par les jeunes à travers tout le village. Les villageois donnaient des poulets, de la charcuterie, des fromages, des œufs ou de l'argent. Le soir venu, les jeunes organisaient un banquet où ils mangeaient ensemble tout ce qui leur avait été donné. Avec la farine et les œufs ils faisaient des bugnes. À la fin du repas, ils récupéraient de la paille pour confectionner un bûcher (le « fuoc »), dansaient autour puis brûlaient le mannequin. À Réallon, les femmes préparaient traditionnellement des « bignes » (des crêpes) tandis que les hommes jouaient à « la roulette » (aux boules). Ce n'est que le premier dimanche de Carême, que des feux (appelés « forestets ») étaient allumés, que les jeunes dansaient autour en faisant des rondes et qu'à la fin de la soirée ils brûlaient « Carnavaou » après avoir chanté quelques mots de regrets : « *Carnavaou era en paure ome* » – « *Qu'avié fa soun testament* » – « *N'avié ren leissa à sa fena* » – « *e enca mens à sous parench* »... (« *Carnaval est un pauvre homme* » – « *qui avait fait son testament* » – « *n'avait rien laissé à sa femme* » – « *encore moins à ses parents* »...

Un peu de partout ces feux étaient allumés dans chaque hameau ou village, au meilleur endroit pour être vus des autres et pouvoir prétendre être le plus beau. À Savines-le-Lac, également, la population attendait le premier dimanche de Carême pour le brûler sur un grand feu de bois. À Châteauroux-les-Alpes, les jeunes allumaient de grands feux (nommés « barbaruots ») le premier dimanche de carême, pourtant Carnaval avait déjà été brûlé ! Mais ceci est une autre histoire qui fera l'objet d'une chronique dans le prochain bulletin. ■

1. Portés entre le dimanche et le mardi-gras, les masques devaient impérativement disparaître dès le mercredi des cendres. Les porter après était rigoureusement interdit car cela portait malheur.
2. Ce terme de « Caramantran » est depuis passé dans le langage courant haut-alpin pour désigner un homme mal habillé, vêtu de guenilles voire un clochard.
3. « Cheval frusc » = cheval déguisé. Une expression existe dans le parler local qui consiste à dire d'une personne qu'elle est mal « frusquée » lorsqu'elle est mal habillée.



De la démolition de l'église des Cordeliers au tout-à-l'égout...

Nos édiles s'apprêtent à transformer la cité

Nôtre dévouée municipalité vient de décider de faire démolir entièrement l'ancienne église des Cordeliers, datant du XII^e siècle, depuis longtemps désaffectée et servant de halle aux grains, en raison des dangers qu'offraient la voûte et les murs du côté de la place de la Halle.

Elle a décidé de conserver la belle porte en ogive, ornée de sculptures fort anciennes qui se trouvaient à l'entrée de cet édifice, côté de la place de la Halle. La disparition de ce monument, en très mauvais état, qui gênait les communications, ainsi que du pâté des maisons incendiées place du Triangle, permettra de créer deux places, qui embelliront la ville et donneront de l'air et de la lumière aux immeubles voisins de ces quartiers les plus habités de la ville.

Parmi les nombreux projets qui ont été émis par le public, à la suite de la démolition de la Halle, nous y relevons celui de la construction d'un marché couvert, qui serait de toute utilité et très bien accueilli, par les hommes et femmes de la campagne.

Nous le transmettons à nos édiles qui doivent se réunir aujourd'hui dimanche et délibérer à ce sujet.

La ville a fait cette année de nombreuses améliorations entre autres la réfection de l'école de Caleyère, celle d'un mur de soutènement place de l'Archevêché, d'un aqueduc depuis longtemps demandé par la Commission d'hygiène à la fontaine Boyer, la réfection de la toiture de l'hôtel de ville qui va être reprise. A quand les projets d'adduction d'eau et du tout à l'égout, dans les principales artères de la ville, supprimant tous les écoulements des fosses d'aisances, des eaux d'éviers, qui stagnent dans les rues et places publiques et répandent des odeurs désagréables et dangereuses pour la santé publique. Nous saluerons avec plaisir la prospérité toujours croissante de notre chère ville, ainsi que le dévouement constant de nos dirigeants.

La Durance du 28 janvier 1912

Pour améliorer la vie quotidienne des Embrunais...

Tribune libre

Sous ce titre, nous insérons gratuitement toutes les communications que veulent bien nous adresser nos lecteurs, en leur laissant, toutefois, la responsabilité de ce qu'ils écrivent.

Si je ne suis pas seul à en faire la remarque, je suis peut-être seul à dire en public, que les jours de foire et marché à Embrun, nos ruelles et même quelques rues assez fréquentées sont transformées en véritables urinoirs.



La place Dosse en avril 1971.

Il est bien naturel que l'on satisfasse aux besoins de la nature, mais par pudeur il est bien plus naturel que l'on réserve ces besoins aux lieux tout indiqués. Nous espérons que Monsieur *Qui de Droit* fera agir *Madame la Loi* et qu'à l'avenir on ne verra pas se renouveler pareille chose. Il y va tout autant une question d'hygiène, que de pudeur.

Un Père de Famille

Nos rues

On procède actuellement au rechargement de la rue principale de notre ville (rue Clovis Hugues et de la Liberté). Nous pouvons dire dès maintenant et sans regret, adieu à la boue, mais une indiscretion dont tout le monde se réjouira, nous permet d'annoncer que l'on goudronnera au début de l'été la principale artère. Voila bien une organisation dont nous devons féliciter les initiateurs.

Le roc se désagrège

Il y a environ quatre mois nous avons annoncé que près de 100 mètres cubes du vieux Roc d'Embrun s'étaient désagrégés. Samedi 26 courant, vers 10 heures du matin, une trentaine de mètres cubes s'est à nouveau désagrégée. L'éboulement s'est produit au quartier des jardins de l'Archevêché, sous le jardin même de M. Carretier Aimé, où une partie a été emportée dans l'éboulement.

A noter, le locataire du jardin, M. Berthet, retraité, y était dix minutes avant que se produise le désagrègement. Nous sommes tout heureux qu'aucun accident ne se soit produit, mais M. Berthet pourra dire avec quelque peu de fierté « qu'il était moins cinq ».

La Durance du 2 avril 1927



La Préhistoire et la Protohistoire : les premiers habitants de la vallée

Voici le deuxième volet consacré à l'histoire millénaire de notre vallée.

Comme on peut l'imaginer, les premières traces d'occupation humaine dans notre département montagneux apparaissent relativement tardivement dans la chronologie de la Préhistoire (voir schéma A), en comparaison avec le sud de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les plus anciens sites connus dans les Hautes-Alpes remontent au Paléolithique supérieur (environ 12 000 avant notre ère).

Il s'agit principalement de campements temporaires occupés par des groupes de chasseurs-cueilleurs, attestés par la présence d'outils en silex. Ces sites se situent logiquement dans la partie basse du département, notamment sur la commune de Vitrolles.

Il faut attendre le Néolithique moyen (4500–3600 av. J.-C.) pour observer l'installation de populations sédentaires fondant de véritables villages, notamment à Tallard et à Veynes.

Le secteur de l'Embrunais–Serre-Ponçon n'est pas en reste concernant les découvertes archéologiques, bien que les vestiges y soient généralement plus tardifs et datent principalement des Âges des métaux.

Antoine ARNOUX

Les vestiges protohistoriques autour d'Embrun et du lac

Le dolmen du Villard (04), au pied du Morgon

Situé dans la vallée de l'Ubaye, ce dolmen est une tombe mégalithique datant de l'âge du Cuivre. Il fut réutilisé au Bronze final (environ -2500 à -1750 av. J.-C.).

Fouillé dans les années 1980, le site a livré une sépulture collective comprenant les restes d'environ quarante individus. Le mobilier funéraire est particulièrement riche, témoignant des pratiques rituelles de l'époque : les défunts étaient inhumés avec des objets destinés à les accompagner dans l'au-delà. Les archéologues ont ainsi mis au jour de la céramique (vases et bols attribués à la culture campaniforme), des outils en silex, des éléments de parure (perles) ainsi qu'un poignard en cuivre.

Ces objets sont aujourd'hui conservés au musée de Gap.



Menhir et dolmen : quelle différence ?

Aucune trace de menhir n'a été identifiée à ce jour dans notre secteur. Il est toutefois possible que certains aient existé puis aient été détruits ou qu'ils restent encore à découvrir.

Contrairement à une idée reçue, les menhirs ne sont pas exclusivement bretons : on en trouve dans de nombreuses régions d'Europe.

Un **menhir** est une pierre dressée verticalement, isolée, pouvant avoir servi de repère territorial, de marqueur symbolique ou de monument à vocation rituelle.

Un **dolmen**, en revanche, est une construction mégalithique composée de plusieurs blocs formant une chambre funéraire. Cette structure pouvait être recouverte d'un amas de pierres ou de terre appelé cairn. ■

Le dolmen disparu de Châteauroux-les-Alpes

Un autre dolmen mégalithique se trouvait autrefois à proximité de la gare de Châteauroux-les-Alpes. Il a malheureusement été détruit au cours du passé, privant ainsi le territoire d'un témoignage important de son patrimoine protohistorique.

Les dépôts métalliques de Réallon

Trois dépôts d'objets métalliques ont été découverts sur le territoire de la commune de Réallon.

- Le premier, dit de Champ-Colombe, fut découvert en 1870 ; il est conservé au Musée d'Archéologie nationale.
- Un second dépôt, mis au jour au même endroit quatre ans plus tard, est conservé au musée de Lyon.
- Le troisième, dit des Truquets, découvert en 1932, est conservé au musée de Gap.

Ces dépôts sont exceptionnels par leur richesse. Ils comprennent de nombreux artefacts : pointes de lance, torques, bracelets, anneaux et un important ensemble de parures composées de 238 pièces.

Le site du Musée d'Archéologie nationale précise :

« L'ensemble de Réallon est tout à fait remarquable par son lot de parures et notamment ses ceintures et ses bracelets à oreilles caractéristiques de la fin de l'âge du Bronze final. »

Un poignard en bronze datant du Bronze final fut également découvert fortuitement en 1960 par les frères Jamais, lors d'une randonnée sur le versant nord du Pouzenc, à 2 350 mètres d'altitude. Cette découverte démontre que les populations protohistoriques fréquentaient déjà les sommets montagneux, alors que certains chercheurs supposaient autrefois qu'elles ne s'y aventureraient pas.

De nombreuses tombes contenant du mobilier de la même époque furent découvertes au XIX^e siècle à Châteauroux-les-Alpes, Crots et aux Orres.

La tombe de Savines-le-Lac (lieu-dit La Combette)

La découverte la plus récente concerne le site de Savines-le-Lac, au lieu-dit La Combette.

Durant l'hiver 2003, alors que le niveau du lac était particulièrement bas, des promeneurs ont découvert en surface plus de trente fragments d'objets en bronze : épingles, anneaux, fragments de tiges et bracelets, datés du Bronze final.

En 2008, une équipe d'archéologues dirigée par Florence Mocci a mené des fouilles afin d'étudier cette découverte. Les fragments provenaient d'une sépulture d'adulte aménagée dans un coffrage de dalles, recouverte d'un tumulus de pierres de plus de deux mètres de diamètre.

Les fouilles ont permis de mettre au jour le squelette ainsi que de nombreux fragments de céramique et des objets en bronze, les trois quarts des objets avaient été trouvés par les promeneurs.

Une hache polie du néolithique à Puy-Sanières

En 2010, une jeune fille jouant dans le jardin familial à Puy-Sanières a découvert une pierre atypique.

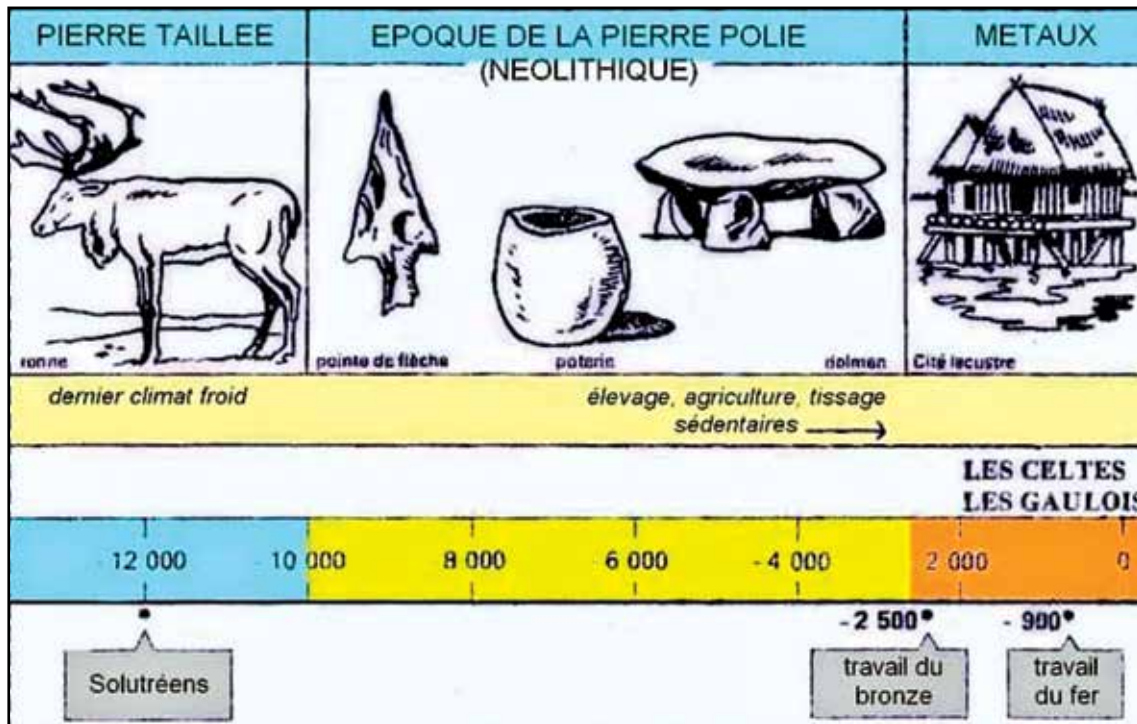
Après expertise par un agent du parc national des Écrins puis par des archéologues de la DRAC, l'objet s'est révélé être une hache polie datant du Néolithique.

Cette période correspond à une transformation majeure des sociétés humaines : les populations deviennent sédentaires et développent l'agriculture et l'élevage.

Traces possibles de silos protohistoriques

Il y a quatre ans, trois structures circulaires ont été signalées au Service régional de l'archéologie (SRA).





PRÉHISTOIRE			PROTOHISTOIRE			HISTOIRE
Paléolithique - Mésolithique - Néolithique			(Âge de cuivre)	Âge de bronze	Âge de fer	Antiquité - Moyen âge - Époque Moderne
			-3800	-2500	-1200	0

PRÉHISTOIRE			PROTOHISTOIRE						
Inférieur	Moyen	Supérieur	Néolithique	Chalcolithique					
Paléolithique		Mésolithique / épipaléolithique	Néolithique		Âge de bronze ancien	Âge de bronze moyen	Âge de bronze final	Hallstatt (premier âge de fer)	La Tène (second âge de fer)
Âge de pierre			Âge de bronze			Âge de fer			

Selon les spécialistes, il pourrait s'agir de silos à grains protohistoriques.

Par mesure de protection contre d'éventuels pillages, la localisation précise du site demeure confidentielle.

Les hypothèses du Roc et de l'oppidum d'Embrun

À ce jour, aucune fouille archéologique n'a mis en évidence de trous de poteau ou d'autres traces d'habitat comme des foyers de feux, des silex sur le Roc d'Embrun.

Il est donc légitime de s'interroger : les premiers habitants de la vallée vivaient-ils plutôt en bordure de la Durance ?

Par ailleurs, des cavités naturelles sont présentes dans le roc d'Embrun. Il est envisageable que ces abris aient été utilisés ponctuellement par des groupes préhistoriques, bien qu'aucune preuve archéologique formelle ne permette actuellement de l'affirmer.

Il serait intéressant que des spécialistes viennent examiner le roc et les éventuelles bouches et abris.

Le prochain volet sera consacré à l'Antiquité et à l'intégration de la vallée dans le monde romain. ■



Commerce « ambulant » et métiers anciens

Alors que se prépare le grand vide-greniers de Crots, jetons un coup d'œil à un ensemble de métiers qui ont longtemps impliqué déplacements et voyages...

BROCANTEUR

Le brocanteur est un professionnel qui fait commerce d'objets usagés.

En français, on trouve le verbe 'brocanter' dès 1696 (vendre des objets), et 'brocante' dès 1782.

L'origine est fort lointaine : l'Indo-européen 'bhreg' (briser) aboutit à un verbe haut allemand qui signifiait 'casser, mettre en morceaux', puis au nom 'Brocken' (morceau, fragment). Et de 'fragment', on passe à 'vente au détail dépareillée'.

Cependant, de nos jours, les objets vendus d'occasion ne sont plus forcément dépareillés.

BRADERIE

Encore un mot venu du vieil allemand : 'braten' (rôtir) ; le sens de ce mot a évolué ainsi :

rôtir – gâter par le feu – abîmer – vendre à vil prix, se débarasser d'une marchandise à n'importe quel prix !

Demeure de nos jours l'idée de vendre à des prix 'sacrifiés'. Le nom 'bradeur' existe.

Nous sommes proches du **vide-grenier** actuel, d'inspiration locale, où ce sont souvent des particuliers qui vendent des objets d'occasion. Il paraît que cela s'appelait un « pucier » dans le Dauphiné, pour 'marché aux puces', terme de la fin du XIX^e siècle dû à la vente de vieux vêtements peut-être infestés ?

COLPORTEUR

Écrit 'col-porteur' au XVI^e siècle.

Dans la série 'Patrimoine' du Dauphiné Libéré, un volume lui est consacré, mentionnant notamment toutes les marchandises transportées, extrêmement diverses...

'Colporter', c'était porter à son col/cou, sur le dos, selon l'opinion communément admise. Un linguiste a proposé une autre interprétation du mot : 'colporter' serait une déformation de « comporter », à savoir emporter avec soi.

Le **CHIFFONNIER** passait jadis afin de récupérer vieux chiffons, papiers, etc. La 'chiffe' était alors un morceau d'étoffe usée. Quant au '**Patiàiré**', il venait acheter des peaux de bêtes : lapin, renard, blaireau, marmotte, chamois... En 1950, ils collectaient encore en France cent millions de peaux de lapin par an !

Les **MANINS** étaient des **étameurs** ou chaudronniers itinérants. Ce métier a existé jusqu'au XX^e siècle.

On trouve parmi les variantes : 'mani', et les orthographes magnin, maniant, magnan ; manien en Queyras. Il y a dans la commune de Crots une forêt de la Maniane (féminin de manin ?).

Le mot a peut-être pour origine le verbe 'manier' (toucher avec la main) qui, au XIII^e siècle, avait pris le sens technique de « façonner, en parlant d'une matière malléable ».

On pense au verbe 'remanier' qui consiste à « modifier quelque chose afin d'en améliorer la qualité » ; ce qui correspond bien au travail du rétameur.

L'**ÉTAMEUR**, 'l'estamaïré', remettait une couche d'étain sur les ustensiles usés ou troués : chaudrons, casseroles, bassines, seaux, arrosoirs et autres.

Étain, en latin 'stagnum', vient peut-être du gaulois : ce métal très utilisé dans l'Antiquité est connu depuis l'âge du bronze (3500/1200 avant J.-C.).

- Le nom de famille **Peyron**, très répandu, pourrait désigner un chaudronnier, aussi nommé peirolier/pérolier. Les 'peyrols' étaient de grands chaudrons pour le lait, de l'occitan 'payro/peyrol'.

Ceci dit, Peyron est généralement associé à 'pierre' : soit le prénom, soit le matériau....

MARCHAND AMBULANT

Marchand ne veut pas dire 'qui marche', mais 'qui fait du commerce'. Du latin 'merx-mercis', marchandise. S'il est 'ambulant', alors, il se déplace ; cf. déambuler, noctambule.

On est passé de ce 'merx' d'origine étrusque au latin 'mercatus' (lieu où s'effectuent des transactions), et de là à marché, ainsi qu'à d'autres mots comme : merci, commerce, Mercure (Dieu du commerce), mercantile, mercenaire...

- Cousin étymologique, le 'magus' gaulois (champ, marché) se retrouve dans de nombreux noms de villes françaises, dont Chorges : 'Caturigomagus'.

MERCIER

Initialement, le mercier était tout simplement un marchand, puisqu'il vendait des marchandises (lapalissade !), sans spécification de type de commerce.

L'évolution de ce terme vient de ce que les colporteurs et marchands ambulants s'étaient spécialisés dans les 'petits' articles (pour la couture : fil et aiguilles, etc.), et étaient nommés '*menus* merciers'.

Il existait alors une différence de statut entre le « grand marchand citadin » et le « petit marchand rural » / marchand de petits articles, le futur mercier.

Le Petit Larousse enregistrait bien l'idée en 1934 : « le mercier vend de menus objets... ».

RÉMOULEUR

Il continue à circuler de nos jours ! Avec la meule à pédale pour aiguiser couteaux et ciseaux.

'Re-émouleur', puisqu'il fallait renouveler l'opération.

Du vieux français 'émoudre' (aiguiser sur une meule) d'après le latin 'molere', moudre, c'est-à-dire tourner la meule. De là nous vient l'expression 'frais émoulu' : récemment formé. ■



Les réclames

CESSION
DE
Fonds de Commerce

PREMIER AVIS

Suivant acte reçu par M^r FAURE-BRAC, notaire à Embrun, le onze février mil neuf cent vingt-six, enregistré au bureau d'Embrun, le dix-sept février même mois, folio 16, case 87.

Messieurs Armand GARNIER et Henri MARTIN-LAUZIER, charcutiers, demeurant à Embrun, ont vendu à Monsieur Elie-François REYNAUD, charcutier, demeurant à Château-roux, le

FONDS de COMMERCE de CHARCUTERIE qu'ils exploitent à Embrun, place de la Mazelière, numéro 4, avec tout le matériel et outillage servant à son exploitation.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être formulées en l'étude de M^r FAURE-BRAC, notaire à Embrun, dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente.

Pour premier avis.

FAURE-BRAC,
Notaire.

Fonds de commerce
(20 février 1926).

Etude de M^r LAGIER,
NOTAIRE A EMBRUN

VENTE
DE
Fonds de Commerce

PREMIER AVIS

Suivant acte reçu aux minutes de M^r LAGIER, notaire à Embrun, le cinq mars mil neuf cent vingt-six, enregistré au bureau d'Embrun, le dix mars, même mois, folio 27, case 136.

Monsieur MARCELLIN Antoine, négociant à Embrun, a vendu à la Société "MAGNAN et VERREAUX, mécaniciens, demeurant à Embrun, le

FONDS de COMMERCE de Garage et Location d'Automobiles qu'il exploitait à Embrun, avec les automobiles et tout le matériel et outillage servant à son exploitation.

Les oppositions s'il y a lieu, devront être formulées en l'étude de M^r LAGIER, notaire à Embrun, dans les dix jours qui suivront la deuxième insertion.

Pour premier avis.

Signé: **IMBERT.**

Vente garage A. Marcellin
(13 mars 1926).

ETUDES M^r FABRE, Avoué à Embrun,
de M^r FAURE-BRAC, Notaire à Embrun,

VENTE AUX ENCHÈRES

Fixée au **DIJANCHE 14 MARS 1926, à 8 h. du soir,**
en l'étude de M^r LÉON FABRE, Notaire à Embrun

D'UN IMMEUBLE
sité à EMBRUN, à l'angle de la Place de la Halle
et de la Rue des Fontaines

A usage de **FORGE ET ATELIER**

Pourrait être transformé en

GARAGE -- ENTREPOT -- REMISE OU MAGASIN

Mise à Prix : six mille francs,
40.000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^r FABRE, Avoué à Embrun, ou à M^r FAURE, Notaire.

Vente d'un immeuble
(27 février 1926).

HALTE!
ARRÊTEZ-VOUS
devant les Vitrines de

LEOPOLD EYMIN PÈRE
Négociant en Chaussures

Rue Louis Bayard - EMBRUN - Rue Clément Bayard

Qui vous présente à l'exposition des **Péles de PAQUES et de PENTECOTE** un Grand Choix de **CHAUSSURES** pour HOMMES - FEMMES - ENFANTS

N'oubliez pas que
LA BONNE QUALITÉ est toujours BON MARCHÉ

REPARATIONS

Chaussures Eymin
(3 avril 1926).

VILLE D'EMBRUN

ADJUDICATION

Le **LUNDI 26 AVRIL 1926, à 11 heures du matin**, il sera procédé à la Mairie d'Embrun, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT d'UN SQUARE

entre la Place de la Gare
et le Pont sur la voie ferrée

Le devis des travaux est déposé au bureau de la Mairie, où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance.

Adjudication square
(24 avril 1926).

Abonnement à « La Durance » pour 4 numéros par an

**Merci de penser à vous réabonner
pour nous permettre de continuer l'édition
de votre revue « La Durance »
30 euros (y compris envoi postal)**

Règlement par chèque au nom de :

Association Patrimoine Embrunais

56, route de Chadenas B 01 - 05200 EMBRUN
www.patrimoine-embrunais.fr

Nom :

Prénom :

Adresse :

Mail :

Adhésion à l'Association Patrimoine

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

adhère renouvelle mon adhésion

Je désire recevoir un reçu fiscal

Cotisation annuelle individuel 15 €
 couple 22 €
 bienfaiteur 50 €

par chèque à l'ordre de : **Association Patrimoine Embrunais**
56, route de Chadenas B 01 - 05200 EMBRUN

Date : Signature :

Avec le soutien de :

